

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 FEVRIER 2023

DELIBERATION N° 2023-02-010-DVCS

Nomenclature : 7.10

OBJET : CRÉATION D'UN CLUB HOUSE DANS L'ENCEINTE DU STADE VINCENT MABILLET: DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR (FAFA)

Votants : 33
Abstention : /
Votes exprimés: 33

Pour: 31
Contre : 2
Mme Dacharry et M.
Lataillade

Fait à Tarnos,
le 4 février 2023
Pour extrait certifié
conforme

Le Maire

*Certifié exécutoire compte tenu
du dépôt au titre du contrôle de
légalité et de la publication sur
le site Internet de la Mairie le :*

07/02/2023

L'an deux mille vingt trois, le trois février, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPAGE, Maire.

PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. LESPAGE, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, Mme DUFAU, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, Mme ORDUNA, M. SAUBIETTE, Mme BAULON, Mme TROISVALLETS, Mme CORRIHONS, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. ROBLES, Mme CASSAING, Mme DACHARRY, M. LATAILLADE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

Mme MOUNIER	procuration	à	M. MABILLET
M. FLEURENTDIDIER	procuration	à	Mme DUPRE
M. GARANS	procuration	à	M. GONZALES
M. HERVELIN	procuration	à	Mme DUFAU

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Arrivée de Mme MOUNIER au point n° 2023-02-002-DR/FIN

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	29 en début de séance 30 au point n° 2023-02-002-DR/FIN
Nombre de pouvoirs	4 en début de séance 3 au point n° 2023-02-002-DR/FIN
Nombre de votants	33

La ville de Tarnos souhaite enrichir ses installations sportives d'un terrain de football synthétique avec éclairage. Ce projet a vu le jour au stade Vincent Mabillet, en lieu et place du terrain engazonné, idéalement placé en entrée nord du centre ville, près de la ligne 2 du Trambus et dans un bel espace arboré.

Associé à la création du terrain synthétique, un club house sera également construit à l'intérieur de la maison des associations. Il sera d'une superficie totale de 86m² et composé comme suit :



- une salle de réception / réunion / foyer avec un bar avec comptoir, arrivée d'eau chaude et froide avec évier et une cloison mobile acoustique de 75m²
- un office attenant au bar de 11m²

Cet espace sera dédié essentiellement au club de l'AST Football.

Cette dépense est estimée à 155 000€ HT.

Le plan de financement de ce projet est joint.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29.

Considérant le projet de club house au sein du stade Vincent Mabillet

DELIBERE

SOLLICITE une subvention auprès du Fonds d'Aide au Football Amateur du montant le plus élevé possible

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tous actes et pièces se rapportant à la présente délibération.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr



Ville de Tarnos

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - CLUB HOUSE
COMPLEXE SPORTIF V MABILLET

DEPENSES		RECETTES	
Estimation coût des travaux (HT)	155 000,00 €	DSIL proratisée	33 466,56 €
		Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA)	20 000,00 €
		Fonds propres de la commune	101 533,44 €
TOTAL	155 000,00 €	TOTAL	155 000,00 €

Le Maire,

Jean-Marc LESPADÉ

Envoyé en préfecture le 07/02/2023

Reçu en préfecture le 07/02/2023



Tarnos le 13/01/2023 ID : 040-214003121-20230204-2023_02_010-DE